

KitchenAid

SPIRALIZER ATTACHMENT 5KSM1APC, 5KSM2APC OWNER'S MANUAL

EN	Owner's Manual	2
DE	Bedienungsanleitung	9
FR	Le manuel d'utilisation	17
IT	Manuale del proprietario	26
NL	Gebruikershandleiding	33
ES	El manual del propietario	40
PT	Manual do proprietário	47
EL	Εγχειρίδιο Κατοχού	54
SV	Användarhandbok	61

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Votre sécurité est très importante, au même titre que celle d'autrui.

Plusieurs messages de sécurité importants apparaissent dans ce manuel ainsi que sur votre appareil. Lisez-les attentivement et respectez-les systématiquement.



Ce symbole est synonyme d'avertissement.

Il attire votre attention sur les risques potentiels susceptibles de provoquer des blessures mortelles ou graves à l'utilisateur ou d'autres personnes présentes.

Tous les messages de sécurité sont imprimés en regard du symbole d'avertissement ou après les mots « DANGER » ou « AVERTISSEMENT ». Ces mots signifient ce qui suit :

 **DANGER**

Vous risquez d'être mortellement ou gravement blessé si vous ne respectez pas immédiatement les instructions.

 **AVERTISSEMENT**

Vous risquez d'être mortellement ou gravement blessé si vous ne respectez pas scrupuleusement les instructions.

Tous les messages de sécurité vous indiquent en quoi consiste le danger potentiel, comment réduire le risque de blessures et ce qui peut arriver si vous ne respectez pas les instructions.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

Des précautions élémentaires de sécurité doivent toujours être prises lors de l'utilisation d'appareils électriques, notamment :

1. Lisez toutes les instructions. L'utilisation inappropriée de l'appareil peut entraîner des blessures.
2. Pour éviter les risques d'électrocution, n'immergez jamais le robot pâtissier multifonction dans l'eau ou dans tout autre liquide.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI (SUITE)

3. Union européenne uniquement : Cet appareil peut être utilisé par des personnes atteintes de déficiences physiques, sensorielles ou mentales, ou ayant une expérience et des connaissances insuffisantes, si ces personnes sont placées sous la surveillance d'une personne responsable ou ont reçu des instructions sur l'utilisation en toute sécurité de l'appareil et comprennent les dangers impliqués. Ne laissez jamais les enfants jouer avec l'appareil.
4. Union européenne uniquement : Cet appareil ne doit pas être utilisé par des enfants. Conservez cet appareil et son cordon d'alimentation hors de portée des enfants.
5. Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles peuvent bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.
6. Cet appareil ne doit pas être utilisé par des enfants. Conservez cet appareil et son cordon d'alimentation hors de portée des enfants.
7. Une surveillance étroite est nécessaire si un appareil est utilisé par ou à proximité d'enfants.
8. Placez l'appareil sur la position « 0 », débranchez-le et enlevez le taille-légumes en spirales avant de le nettoyer et lorsque vous ne l'utilisez pas. Éteignez l'appareil et assurez-vous que le moteur s'arrête complètement avant d'installer ou de retirer des pièces.
9. Gardez les mains, ustensiles ou autres objets à l'écart du taille-légumes en spirales équipé d'un éplucheur, des lames à évider ou à découper, de la tige ou de pièces mobiles lorsqu'il fonctionne afin de réduire le risque de blessures graves ou de détérioration de l'accessoire.
10. Ne laissez jamais l'appareil sans surveillance lorsqu'il fonctionne.
11. N'introduisez jamais les aliments à la main. Utilisez toujours la tige fournie.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI (SUITE)

12. Si des aliments se coincent sur une lame ou sur la tige, éteignez le moteur et démontez le taille-légumes en spirales pour retirer les aliments.
13. Évitez tout contact avec les pièces mobiles.
14. L'utilisation d'accessoires non recommandés ou non vendus par KitchenAid peut causer un incendie, une électrocution ou des blessures.
15. N'utilisez pas l'appareil en extérieur.
16. N'utilisez pas l'appareil si le mécanisme d'entraînement ou les pièces rotatives sont endommagés. Rapportez l'appareil à l'établissement de service agréé le plus proche pour le faire examiner ou réparer, ou effectuer un réglage électrique ou mécanique.
17. Ne laissez pas le cordon du robot pâtissier multifonction pendre de la table ou du plan de travail.
18. Les lames sont très coupantes. Manipulez-les avec précaution lors de leur insertion ou de leur retrait.
19. Ne retirez pas les aliments tant que le robot pâtissier multifonction n'est pas hors tension avec la vitesse réglée sur « 0 » et que la tige n'est pas arrêtée.
20. Pour éviter d'endommager l'ensemble pignon moteur, n'immergez pas le corps principal du taille-légumes en spirales dans de l'eau ou d'autres liquides.
21. Laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.
22. Consultez également la section Consignes de sécurité importantes incluse dans le manuel d'utilisation du robot pâtissier multifonction.
23. Reportez-vous à la section « Entretien et nettoyage » pour des instructions sur le nettoyage des surfaces en contact avec les aliments.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI (SUITE)

24. Cet appareil est conçu pour un usage domestique et des utilisations similaires telles que les suivantes :

- cuisines de magasins, bureaux et autres environnements de travail ;
- fermes ;
- par des clients dans des hôtels, motels et autres environnements résidentiels ;
- lieux de type gîte touristique.

CONSERVEZ CES INSTRUCTIONS

Pour obtenir des informations plus détaillées, des instructions et des vidéos sur les produits, y compris des informations sur la garantie, rendez-vous sur www.KitchenAid.fr ou www.KitchenAid.eu. Vous pourriez ainsi économiser le coût d'un appel au service client.

Pour recevoir un exemplaire papier gratuit des informations disponibles en ligne, appelez le **00 800 381 040 26**.

TABLEAU DES LAMES DU TAILLE-LÉGUMES EN SPIRALES

REMARQUE : coupez les extrémités des aliments pour vous assurer que ceux-ci seront correctement placés sur le taille-légumes en spirales et afin de créer des surfaces plates pour une meilleure découpe en spirales et en tranches et un évidage optimal. Les aliments doivent avoir un diamètre compris entre 3,8 et 9,5 cm et ne doivent pas dépasser 14 cm. Cette étape garantit également un placement correct sur la tige à fruits/légumes.

Lorsque vous commencez à couper les aliments, démarrez à la vitesse 1, puis ajustez la vitesse afin d'atteindre celle recommandée pour votre lame indiquée dans le tableau ci-dessous.

UTILISER CES PIÈCES	AVEC CES PIÈCES	VITESSE DU ROBOT PÂTISSIER MULTIFONCTION
Lame pour spirales ultra-fines*	Tige à fruits et légumes et éplucheur optionnel	2
Lame pour spirales fines		4
Lame pour spirales moyennes		6
Lame à découper fine (petit évidoir)*		2

*Ces lames ne sont pas incluses avec le 5KSM1APC.

TABLEAU DES LAMES DU TAILLE-LÉGUMES EN SPIRALES (SUITE)

UTILISER CES PIÈCES	AVEC CES PIÈCES	VITESSE DU ROBOT PÂTISSIER MULTIFONCTION
Lame à découper (petit évidoir)	Tige à fruits et légumes et éplucheur optionnel	4
Lame à découper (grand évidoir)		6
Éplucheur	Tige à fruits/légumes	4

REMARQUE : cet accessoire peut être utilisé avec une grande variété de fruits et légumes. Il n'est pas conçu pour être utilisé avec des fruits et légumes tendres et/ou à peau épaisse, tels que des agrumes ou des tomates.

ASSEMBLAGE DU PRODUIT

Avant la première utilisation

Avant d'utiliser votre taille-légumes en spirales pour la première fois, lavez toutes les pièces et tous les accessoires à la main ou au lave-vaisselle (voir la section « Entretien et nettoyage »).

FIXER LE TAILLE-LÉGUMES EN SPIRALES SUR LE ROBOT PÂTISSIER MULTIFONCTION

1. **Pour les robots pâtisseries multifonctions dotés d'un couvercle à moyeu de fixation articulé :** ouvrez-le en le rabattant vers le haut.
Pour les robots pâtisseries multifonctions dotés d'un couvercle à moyeu de fixation amovible : tournez le bouton de fixation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour retirer le couvercle du moyeu de fixation.
2. Insérez l'arbre de fixation du taille-légumes en spirales dans le moyeu de fixation, en veillant à ce que l'arbre d'alimentation rentre bien dans la douille carrée du moyeu. Faites pivoter le taille-légumes en spirales d'avant en arrière si nécessaire. La goupille sur l'arbre de fixation s'insère entièrement dans l'encoche sur le bord du moyeu lorsqu'elle est correctement positionnée.
3. Serrez la vis de fixation jusqu'à ce que le taille-légumes en spirales soit parfaitement fixé au robot pâtissier multifonction.

UTILISATION DU PRODUIT

IMPORTANT : pour préparer les aliments avant de les tailler en spirales, lavez-les, puis retirez les pédoncules, coupez les extrémités en angle droit et retirez les germes, le cas échéant.

1. Installez la tige à fruits/légumes en la glissant sur le support et en la faisant tourner dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'elle s'enclenche.
2. Placez un bol ou une assiette sous le taille-légumes en spirales, puis placez les aliments sur la tige à fruits/légumes.
3. Installez la lame souhaitée.
4. Tirez le levier de déverrouillage, puis poussez le porte-lame vers le robot pâtissier multifonction pour aligner l'évidoir de la lame avec le centre des aliments.

UTILISATION DU PRODUIT (SUITE)

5. Pressez l'évidoir de la lame dans les aliments pour plus de stabilité.

IMPORTANT : lorsque vous avez terminé, retirez la lame avant de retirer les aliments.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE

IMPORTANT : laissez l'appareil refroidir totalement avant de mettre ou de retirer des pièces, et avant de le nettoyer.

IMPORTANT : pour éviter tout dommage, ne lavez ou n'immergez jamais le corps principal du taille-légumes en spirales dans de l'eau et ne le mettez jamais au lave-vaisselle. Les lames amovibles et les accessoires peuvent être placés au lave-vaisselle, dans le compartiment supérieur uniquement.

1. Après avoir utilisé le taille-légumes en spirales, retirez toutes les lames et tous les accessoires. Lavez les lames et les accessoires à la main à l'aide d'un chiffon doux dans de l'eau chaude savonneuse, ou au lave-vaisselle en les plaçant dans le compartiment supérieur.
2. Nettoyez le corps principal du taille-légumes en spirales à la main uniquement. Lavez-les avec un chiffon doux et humide. Séchez-les ensuite soigneusement à l'aide d'un chiffon doux et sec. Ne les lavez pas au lave-vaisselle. Ne le plongez pas dans l'eau.

REMARQUE : une fois lavé, rangez le taille-légumes en spirales et tous ses accessoires dans la boîte de rangement fournie. Tenez l'accessoire hors de portée des enfants en bas âge.

TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

RECYCLAGE DE L'EMBALLAGE

L'emballage est recyclable et comporte le symbole ♻️. Les différentes parties de l'emballage doivent être éliminées de façon responsable et dans le respect le plus strict des normes relatives à l'élimination des déchets en vigueur dans le pays d'utilisation.

RECYCLAGE DU PRODUIT

- Par une mise au rebut correcte de l'appareil, vous contribuerez à éviter tout préjudice à l'environnement et à la santé publique.

Pour obtenir plus d'informations au sujet du traitement, de la récupération et du recyclage de cet appareil, adressez-vous au bureau compétent de votre commune, à la société de collecte des déchets ou directement à votre revendeur.



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

POUR L'UNION EUROPÉENNE

Cet appareil a été conçu, construit et distribué conformément aux exigences des directives de la Commission européenne en matière de sécurité : 2014/35/UE, 2014/30/UE, 2011/65/UE (Directive RoHS) et les modifications suivantes.

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE »)

pour la France - la Belgique - la Suisse - le Luxembourg

FRANCE:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. Quelle que soit la présente garantie commerciale, le vendeur reste responsable des garanties légales en vertu de la loi française, y compris de la garantie légale contre les défauts cachés conformément aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil français, et l'application de la garantie légale de conformité conformément aux articles L.217-4 à L.217-12 du Code de la consommation français.

BELGIQUE :

KitchenAid Europa, Inc. BUIV, Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, TVA BE 0441.626.053 RPR Bruxelles (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une garantie contractuelle (la « Garantie ») conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit. En particulier, en tant que consommateur, vous bénéficiez légalement d'une garantie légale de conformité de 2 ans vis-à-vis du vendeur, telle qu'elle est définie dans la législation nationale régissant la vente de biens de consommation (articles 1649 bis à 1649 octies au Code civil belge), ainsi que de la garantie légale en cas de défauts cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil belge).

LA SUISSE :

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit, qui pourraient dans certains cas être plus larges que les droits offerts dans le présent document.

LE GRAND DUCHÉ DU LUXEMBOURG:

KitchenAid Europa, Inc., Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique, (« Garant ») accorde au client final, qui est un consommateur, une Garantie conformément aux conditions suivantes.

La Garantie s'applique en plus et ne limite pas ou n'affecte pas les droits statutaires de garantie du client final contre le vendeur du produit.

1. PORTÉE ET CONDITIONS DE LA GARANTIE

- a) Le Garant accorde la Garantie pour les produits mentionnés à la Section 1.b) qu'un consommateur a achetés auprès d'un vendeur ou d'une société du groupe KitchenAid dans les pays de l'Espace économique européen, la Moldavie, le Monténégro, la Russie, la Suisse ou la Turquie.
- b) **Pour le Luxembourg uniquement:**

La garantie s'applique uniquement lorsque le produit pour lequel les services sont demandés conformément à la garantie se trouve dans l'un des pays énumérés à la Section 1.a) ci-dessus

- c) La période de Garantie dépend du produit acheté et est la suivante :

Deux ans de garantie complète à compter de la date d'achat.

- d) La période de Garantie commence à la date d'achat, c'est-à-dire la date à laquelle un consommateur a acheté le produit auprès d'un détaillant ou d'une société du groupe KitchenAid.
- e) La Garantie couvre la nature sans défaut du produit.
- f) Le Garant fournit au consommateur les services suivants dans le cadre de la présente Garantie, au choix du Garant, en cas de défaut pendant la période de Garantie :
 - Réparation du produit ou de la pièce défectueuse, ou
 - Remplacement du produit ou de la pièce défectueuse. Si un produit n'est plus disponible, le Garant a le droit d'échanger le produit contre un produit de valeur égale ou supérieure.
- g) Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter directement les centres de service KitchenAid ou le Garant du pays auprès de KitchenAid Europa, Inc. Nijverheidslaan 3, Box 5, 1853 Strombeek-Bever, Belgique ;

Adresse e-mail **FRANCE** : CONSUMERCARE.FR@kitchenaid.eu

Adresse e-mail **BELGIQUE** : CONSUMERCARE.BE@kitchenaid.eu

Numéro de téléphone : **00 800 381 040 26**

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID

(« GARANTIE ») (SUITE)

Pour la SUISSE :

Novissa AG

Schulstrasse 1a

CH-2572 Sutz

Numéro de téléphone: +41 32 475 10 10

Adresse e-mail: info@novissa.ch

Novissa Service Center

VEBO Genossenschaft

CH-4528 Zuchwil

Numéro de téléphone: 032 686 58 50

Adresse e-Mail: service@novissa.ch

Pour le LUXEMBOURG:

Si le consommateur souhaite faire une réclamation en vertu de la Garantie, il doit contacter les centres de service KitchenAid spécifiques au pays à l'adresse;

GROUP LOUISIANA S.A.

5 Rue du Château d'Eau

L-3364 LEUDELANGE

Numéro de téléphone: +352 37 20 44 504

Adresse e-mail: myriam.grof@grlou.com

- h) Les frais de réparation, y compris les pièces de rechange, et les frais d'affranchissement pour la livraison d'un produit ou d'une pièce de produit sans défaut sont à la charge du Garant. Le Garant doit également prendre en charge les frais d'affranchissement pour le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit si le Garant ou le service après-vente de KitchenAid spécifique au pays a demandé le retour du produit défectueux ou de la pièce du produit. Toutefois, le consommateur doit prendre en charge les coûts de l'emballage approprié pour le retour du produit défectueux ou de la pièce défectueuse.
- i) Pour pouvoir faire une réclamation au titre de la Garantie, le client doit présenter le reçu ou la facture de l'achat du produit.
- j) **Pour la FRANCE uniquement :** La Garantie est fournie gratuitement aux clients.

2. LIMITATIONS DE LA GARANTIE

- a) La Garantie s'applique uniquement aux produits utilisés à des fins privées et non à des fins professionnelles ou commerciales.
- b) La Garantie ne s'applique pas en cas d'usure normale, d'utilisation inappropriée ou abusive, de non-respect des instructions d'utilisation, d'utilisation du produit à une tension électrique incorrecte, d'installation et de fonctionnement en violation des réglementations électriques applicables et d'utilisation de la force (coups, par exemple).
- c) La Garantie ne s'applique pas si le produit a été modifié ou converti, par exemple, les conversions de produits 120 V en produits 220-240 V.
- d) **Pour la Belgique, le Luxembourg et la Suisse :** La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit.

Pour la France uniquement :

La fourniture de services de Garantie ne prolonge pas la période de Garantie et n'amorce pas le début d'une nouvelle période de Garantie. La période de Garantie pour les pièces de rechange installées se termine par la période de Garantie pour l'ensemble du produit. Une telle disposition ne s'applique pas lorsqu'une réparation couverte par la Garantie entraînera une période d'immobilisation du produit d'au moins sept jours. Dans ce cas, la période d'immobilisation doit être ajoutée à la durée restante de la Garantie, à compter de la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la date à laquelle les produits en question sont mis à disposition pour réparation, si cette disponibilité est faite après la date de la demande d'intervention.

Après l'expiration de la période de Garantie ou pour les produits pour lesquels la Garantie ne s'applique pas, les centres de service après-vente de KitchenAid sont toujours à la disposition du client final pour des questions et des renseignements. De plus amples informations sont également disponibles sur notre site Web :

www.kitchenaid.fr (France) - www.kitchenaid.eu - www.grouplouisiana.com (Luxembourg) - www.kitchenaid.ch (Suisse)

3. POUR LA FRANCE UNIQUEMENT:

Lorsqu'il agit pour des raisons de garantie légale de conformité, le consommateur :

- bénéficie d'une période de deux ans à compter de la livraison du produit dans lequel agir ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions relatives aux coûts prévus par l'article L. 217-9 du Code de la consommation français ;
- est exonéré d'avoir à prouver le manque de conformité du produit pendant les deux années suivant sa livraison (et pendant six mois après la livraison du produit, pour les marchandises d'occasion).

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement offerte.

Indépendamment de cette garantie commerciale, le consommateur peut décider d'appliquer la garantie légale pour les défauts cachés au sens de l'article 1641 du Code civil français. Dans ce cas, le consommateur peut choisir entre l'annulation de la vente ou une réduction du prix de vente, conformément à l'article 1644 du Code civil français.

CONDITIONS DE GARANTIE KITCHENAID (« GARANTIE ») (SUITE)

Article L. 217-4 du Code de la consommation français

Le vendeur doit livrer un produit conforme au contrat et est tenu responsable du manque de conformité existant au moment de la livraison. Le vendeur est également tenu responsable du manque de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque cette installation est la responsabilité du vendeur en vertu du contrat ou a été effectuée sous la supervision du vendeur.

Article L. 217-5 du Code de la consommation français

Le produit est réputé conforme au contrat :

1. S'il est adapté à l'utilisation généralement attendue d'un produit similaire et, le cas échéant :
 - il correspond à la description donnée par le vendeur et a les qualités que ce vendeur a présentées à l'acheteur au moyen d'un échantillon ou d'un modèle ; et
 - s'il présente les qualités auxquelles un acheteur peut légitimement s'attendre compte tenu des déclarations publiques faites par le vendeur, le fabricant ou son représentant, en particulier dans la publicité ou l'étiquetage ; ou
2. s'il présente les caractéristiques convenues d'un commun accord par les parties ou s'il est adapté à toute utilisation spéciale prévue par l'acheteur, qui est connue du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L. 217-12 du Code de la consommation français

L'action résultant du manque de conformité expire deux ans après la livraison des marchandises.

Article L. 217-16 du Code de la consommation français

Pendant la période d'effet de la garantie commerciale offerte à un acheteur au moment de l'acquisition ou de la réparation d'un bien tangible, si l'acheteur exige du vendeur une réparation couverte par la garantie, toute période de sept jours ou plus pendant laquelle les marchandises sont hors service pour réparation est ajoutée à la durée restante de la garantie. Cette période s'étend à partir de la demande d'intervention faite par l'acheteur ou à partir de la date à laquelle ledit produit est mis à disposition pour réparation, si cette date est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil français

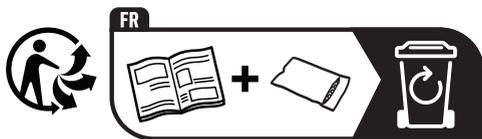
Le vendeur garantit le produit vendu pour les défauts cachés qui le rendent inapte à son usage prévu, ou qui diminuent cette utilisation dans la mesure où l'acheteur ne l'aurait pas acheté, ou n'aurait accepté de l'acheter que pour un prix moindre, s'il avait été au courant de tels défauts.

Article 1648 § 1 du Code civil français

L'action résultant de défauts cachés doit être déposée dans les deux ans suivant la découverte du défaut.

ENREGISTREMENT DU PRODUIT

Enregistrez votre nouvel appareil KitchenAid dès maintenant : <http://www.kitchenaid.eu/register>



KitchenAid

©2022 All rights reserved.

KITCHENAID and the design of the stand mixer are trademarks in the U.S. and elsewhere.